



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 avril 2026

**Délibération n°2026-33 : Demande d'une subvention à l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la végétalisation des cours d'école**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 10 avril, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
Présents :	M. Bernard GLEIZE, M. Pascal NAWROCKI, Mme Dominique DUMAS, M. Alain SCHMITT, Mme Geneviève SHATER, M. Nicolas RICHARD, M. Guy HALGAND, M. Vincent PAIN, M. Christian CHARREIRE, M. Jean-Christophe BRUNEAU, M. Sylvère GUILLARD, Mme Stéphanie DE BARROS, Mme Marianne PERDRIJAT, Mme Hélène MORONVALLE, Mme Elodie CHARREIRE, M. Patrick TOLVY, Mme Sara TESSIER		
Représentés :	Mme Laura BARCON BENSIMON donne pouvoir à Mme TESSIER, Mme Isabeau DE CHALLEMAISON donne pouvoir à Mme Elodie CHARREIRE		
Absents :			
Secrétaire :	Mme Geneviève SHATER		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de l'Agence de l'eau Seine-Normandie d'apporter son soutien financier aux ouvrages et aux actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions,

Considérant le que l'Agence de l'eau Seine-Normandie peut octroyer des subventions dans cadre du dispositif <gestion des eaux pluviales en zone urbaine > aux ouvrages et actions mis en œuvre, destinés à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions ;

Considérant que le projet d'aménagement des cours de l'école élémentaire et de l'école maternelle « Les Sablons », sise Allée des écoles, prévoit plusieurs aménagements favorisant la gestion des eaux pluviales, notamment la déconnexion des eaux pluviales des réseaux et la récupération des eaux de pluie ;

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses inhérentes à ce projet est de 458 670€ HT ;

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20260416-2026-33-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2026  
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Considérant que ce projet d'aménagement entre dans le champ des critères de subvention octroyée par l'Agence de l'eau Seine Normandie, dans le cadre de dispositif ;

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

Article 1 : sollicite une subvention auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie, au titre de l'année 2026, dans le cadre du projet d'aménagement des cours de l'école élémentaire et de l'école maternelle « Les Sablons », à Vauhallan,

Article 2 : précise que la demande de subvention porte sur le montant le plus élevé possible pour ce projet dont le montant prévisionnel s'élève à 458 670€ HT,

Article 3: dit que la commune s'engage à respecter toutes les obligations figurant dans la convention, ou la notification de la subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Article 4: dit que toute acte juridique ultérieur (convention, avenant ou autre) relatif à cette demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, pourra être signé par Monsieur le Maire ou son représentant.

Article 5: précise que les recettes afférentes à cette opération seront inscrites au budget communal des exercices 2026 et suivants.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan